



OUTDOORMIX FESTIVAL

2026

RÈGLEMENT SPORTIF MTB DIRT



TABLE DES MATIÈRES

1. GÉNÉRAL.....	3
2. ÉPREUVES ET TRAINING.....	3
2.1. Programme.....	4
3. CONDITIONS ET MATÉRIEL OBLIGATOIRE.....	4
3.1. Conditions de participation.....	4
3.2. Matériel requis.....	5
4. PARCOURS / BALISAGE / SÉCURITÉ.....	5
5. ASSURANCES ET RESPONSABILITÉ.....	6
6. CLASSEMENT / PODIUM / PRIZE MONEY.....	6
7. ANNULATION ET ENGAGEMENT.....	7
8. RÉCLAMATIONS.....	7
9. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT.....	7
10. DROITS À L'IMAGE.....	8



1. GÉNÉRAL

L'épreuve de "Mountain Bike (MTB) DIRT" est organisée dans le cadre de la dixième édition de l'Outdoormix Festival, du vendredi 22 mai au lundi 15 mai 2026. Cet événement de "MTB DIRT" est organisé par l'association loi 1901 WeAreHautesAlpes, représentée par M. Clovis BRICE en qualité de co-président.

L'échafaudage ainsi que les kickers sont fournis par New Air concept, qui s'assure de la conformité du matériel fourni ainsi que leur installation.

Le check-in et les inscriptions sont clôturés 2 h avant chaque compétition.

La présence de tous les participants 1 heure avant le début des phases de qualifications et finales est obligatoire. Tout manquement entraînera la disqualification.

2. ÉPREUVES ET TRAINING

L'épreuve de "MTB DIRT" est une compétition FMB Bronze se déroulant le samedi 23 et le dimanche 24 mai 2026. Il s'agit d'une compétition jugée sur le parcours de DIRT prévu à cet effet.

Le terrain se situe au village événement, au plan d'eau d'Embrun. Le terrain éphémère est construit uniquement pour l'occasion.

Chaque participant a le droit à 2 runs pour faire le meilleur score. Sur décision des juges seulement, il pourra être accordé un troisième passage à un ou tous les participants.

L'ordre de départ en qualification est déterminé par l'ordre d'inscription ou par le numéro sur la plaque du participant. Les résultats des qualifications influencent l'ordre de départ en finale, de telle manière à ce que le dernier des qualifications corresponde au premier sportif à concourir, et que le premier qualifié soit le dernier à réaliser son run de finale.

Des trainings libres sont ouverts aux participants tout au long de la journée du vendredi 22 mai ainsi que le samedi 23 mai. Les trainings officiels, obligatoires pour chaque participant encore en course, ont lieu le samedi 23 et dimanche 24 mai, **1h avant chaque compétition**.

Les organisateurs, les commissaires de courses et les juges peuvent définir l'organisation d'une réunion avec les sportifs afin de transmettre les règlements et les consignes de course, ou de transmettre toute autre information.

ATTENTION : en cas de force majeure ou de mauvaise météo, l'organisation se réserve le droit de déplacer les épreuves au **lundi 25 mai**. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-présence d'un sportif aux horaires modifiés des épreuves.



2.1. Programme

VENDREDI 22 MAI	- Free Pro & Amateur : 14 h → 18 h
SAMEDI 7 23 MAI	- Free Pro : 10 h → 13 h - Training obligatoire Amateur : 13 h → 14 h - Qualifications Amateur : 14 h → 15 h - Training obligatoire Pro : 15 h → 16 h - Qualifications Pro : 16 h → 17 h - Best Tricks Amateur & Pro : 18 h → 19 h ▷ Podium Best Tricks Amateur & Pro : 19 h → 19 h 30
DIMANCHE 24 MAI	- Training obligatoire Amateur : 15 h → 16 h - Finale Amateur : 16 h → 17 h - Training obligatoire Pro : 17 h → 18 h - Finale Pro : 18 h → 19 h ▷ Podium Amateur : 19 h 30 ▷ Podium Pro : 19 h 35

3. CONDITIONS ET MATÉRIEL OBLIGATOIRE

3.1. Conditions de participation

L'épreuve de "MTB DIRT" est ouverte à tous les compétiteurs disposant soit d'une licence FMB à jour, soit d'un certificat médical, datant de moins de 3 ans à la date de la compétition, pour la pratique de ce sport **en compétition**.

Toute inscription à l'épreuve de "MTB DIRT" est individuelle, nominative et non cessible. Aucun remboursement total ou partiel ne sera fait par l'organisation.

L'âge minimum requis est de 16 ans. Les coureurs sont répartis en catégories selon l'âge qui est le leur en date du 31 décembre de l'année considérée. Il est demandé à un mineur de fournir en plus des autres documents une autorisation parentale à la pratique compétitive du MTB DIRT.

Dans le cadre de cette compétition, il n'y aura qu'une seule catégorie représentée, commune à tous les âges. Aucune catégorie junior ou femme n'est prévue par l'organisation. Tous les sportifs sont inscrits dans une unique compétition pour chaque discipline.

Pour pouvoir prendre le départ, chaque concurrent doit s'être acquitté des frais d'inscription pour l'épreuve (sur site Internet www.outdoormixfestival.com ou à l'accueil de l'événement), avoir transmis les documents nécessaires et être équipé du matériel requis.

Avant de partir sur les épreuves, chaque concurrent doit passer à l'accueil du village événement pour le check-in. Attention, un participant qui ne sera pas passé au check-in ne pourra pas participer à la compétition.



3.2. Matériel requis

Vélo : seuls des vélos de type Mountain Bike spécifique à la pratique du DIRT et de Slopestyle seront autorisés pour cette épreuve. Les vélos tout suspendus ainsi que les VTT classiques sont interdits. Une vérification du matériel pourra être faite par le Commissaire de Course. En cas de non-conformité du matériel, le Commissaire de Course pourra prendre la décision de disqualifier le coureur.

Équipement coureur : Le port d'un casque homologué (bol, à oreillettes ou intégral) pour la pratique du vélo est obligatoire. Le port de toute autre protection spécifique à la pratique du vélo (dorsale, genouillères, coudières, protège-tibia) reste fortement conseillé. La tenue vestimentaire, par son design ou sa fabrication, ne doit pas constituer un danger pour la sécurité du coureur. De la même manière, le design ou la publicité imprimée sur la tenue vestimentaire ne doit pas contenir de déclaration ou d'image offensante, susceptible de nuire à l'image de l'organisateur et du sport.

4. PARCOURS / BALISAGE / SÉCURITÉ

Il s'agit d'un parcours constitué d'une langue de chat en guise de départ, suivi de trois bosses (module en bois et réception en terre) et d'un module final. Les participants sont jugés lors des qualifications et des finales sur la qualité de leur run.

Le parcours est délimité par de la rubalise. Le départ et l'arrivée sont donc physiquement marqués par l'installation de structures sportives.

Le Commissaire de Course est officiellement chargé du contrôle des aspects sportifs et sécuritaires de la compétition. Seul le Commissaire est spécifiquement responsable des temps morts pour les problèmes mécaniques et de l'application des sanctions. La confirmation de la présence des coureurs et la remise des prix se font également sous sa responsabilité. Il fera aussi office de Délégué Technique si personne n'a été désigné à cet effet.

Les pénalités suivantes seront sanctionnées :

- Stationnement sur le parcours ou circulation en sens inverse sur la piste : mise hors course.
- Refus d'obtempérer auprès d'un commissaire : mise hors course.
- Essai pendant le déroulement de la course et en dehors des reconnaissances officielles : mise hors course.
- Absence des protections obligatoires durant la course : mise hors course.

Cette liste est non exhaustive et toute pénalité pourra être décidée par le Commissaire de course si un concurrent ne respecte pas le présent règlement de course, qui aurait un comportement dangereux ou nuirait au bon déroulement de l'épreuve.

Des shapers et signaleurs seront situés sur chacune des bosses constituant le parcours afin de veiller à la sécurité des coureurs, mais aussi à la bonne application des règles de l'épreuve par tous les concurrents.



5. ASSURANCES ET RESPONSABILITÉ

L'organisation souscrit à une assurance couvrant sa propre responsabilité civile en tant qu'organisateur, celles de ses salariés et celles des personnes apportant bénévolement leur aide à l'organisation de l'événement. Une assurance "individuel accident" est également souscrite pour les dommages corporels que chaque participant pourrait subir sur sa propre personne, ainsi que pour tout accident causé à des tiers. Les frais médicaux et d'hospitalisation demeureront, quant à eux, à la charge des participants (assurance personnelle). L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel ou d'équipement individuel et ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable. En cas d'abandon du participant pendant la course, aucun remboursement ne sera effectué.

6. CLASSEMENT / PODIUM / PRIZE MONEY

Les notes sont attribuées par les juges pour chaque coureur conformément aux principes d'égalité entre les sportifs et d'objectivité, en fonction des critères suivants : la qualité du run général / la difficulté et diversité des figures / l'amplitude sur chaque bosse / la propreté des réceptions.

L'épreuve est jugée par un minimum de 3 juges. Dans ce cas, les trois notes sont comptabilisées pour obtenir le score final du participant, seul le meilleur score sera retenu sur l'ensemble des runs lors des qualifications et finales. Dans le cas où 5 juges sont présents, la note la plus haute et la plus basse seront enlevées du décompte.

Les réclamations sont tolérées, mais doivent être réalisées auprès du directeur de Course et des juges.

L'un de ces juges est désigné comme juge principal ou référent pour l'épreuve de "MTB DIRT". Il est responsable du travail des autres juges, et doit veiller à ce que les résultats soient publiés, et que les ex æquo soient départagés dans le respect des procédures et des limites établies par le présent règlement.

À l'issue des finales, des podiums seront réalisés en fonction des scores des participants attribués par les juges. Des récompenses, dont un prize money de 2 000 € seront attribuées aux trois premiers sportifs d'après le classement général pour chaque épreuve. L'organisateur se réserve le droit de répartir sa dotation selon son bon vouloir. Pour toutes catégories un podium sera mis en place à partir du moment où cinq participants sont inscrits et présents.

La présence de tous les concurrents à la remise des prix est obligatoire. Les lots ne pourront être donnés à un tiers et ne seront pas envoyés ultérieurement par la poste, en dehors des prize money, pour lesquels un virement pourra être effectué après événement.

L'organisateur se réserve le droit d'ouvrir de nouvelles catégories pour les podiums, à partir du moment où il y a plus de cinq inscrits dans cette catégorie. Cela concerne la répartition des lots et des prize money des catégories existantes avec ces nouvelles catégories.

Cela diffère du classement qui attribue les points aux coureurs au classement général de la FMB.



7. ANNULATION ET ENGAGEMENT

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement et/ou les différents parcours, afin de veiller à l'intérêt et la sécurité des participants. En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve de "MTB DIRT" et ne pourra procéder à aucun remboursement. Toute inscription à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect de ce règlement peut entraîner le retrait par l'organisation du dossard du compétiteur.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le programme sportif, en cas d'intempéries. Dans ce cas seulement, l'organisateur peut décaler les horaires des phases finales.

L'annulation d'une manche, d'une épreuve ou d'une partie d'une épreuve est à la responsabilité du directeur de course. Si l'arrêt de la compétition se produit au milieu de la qualification, cela entraîne son décalage à un moment ultérieur si c'est réalisable ou son annulation. Dans le second cas, l'ensemble des riders sont alors qualifiés pour les phases suivantes. Si les phases finales sont annulées, le classement sera celui des phases qualificatives.

En tant que sportif participant à l'Outdoormix Festival, vous êtes l'image de votre sport et de l'événement. Il vous est donc demandé de respecter le staff, le public, les autres participants, mais également le matériel, les structures et la propreté du site. En cas de non-respect de ces règles de savoir-vivre, des sanctions pourront être appliquées par le Commissaire de course (aide au nettoyage ou aux réparations, distribution de goodies, voire des sanctions pénales si le Commissaire de course juge que la faute nécessite un renvoi vers les autorités compétentes).

Pour l'achat de "FULL PASS", les soirées concerts sont comprises dans le pass, en cas d'annulation des concerts, aucun remboursement ne sera effectué.

8. RÉCLAMATIONS

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents doivent être présentées par écrit et signées du pilote dans un délai de 60 min après son arrivée. Les réclamations sur le classement doivent être déposées dans un délai de 30 min après l'affichage des résultats.

9. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le site. Des poubelles seront à disposition et elles devront être impérativement utilisées par les concurrents.



10. DROITS À L'IMAGE

Par sa participation à la compétition de "MTB Dirt" lors de la 12^e édition de l'Outdoormix Festival qui se tiendra du 22 au 25 mai, chaque participant autorise expressément l'organisateur à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de cette manifestation.